

Déclaration Trimestrielle de Ressources pour l'Aide au Logement

Tutoriel



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Descriptif

Présentation du service en ligne



Pour qui ?

Ce service est destiné aux **bénéficiaires** d'une aide au logement ou ayant une demande en cours.

Il permet de **déclarer vos ressources trimestrielles pour le calcul du montant de l'aide au logement**.

Fonctionnalités

- Déclarer les ressources trimestrielles pour chaque membre du foyer ;
- Signaler un changement de situation personnelle ou professionnelle ;
- Les ressources connues par la MSA sont pré-remplies ;
- Consulter l'historique des déclarations envoyées ;
- Enregistrer une déclaration en brouillon et poursuivre la saisie plus tard.

Avantages

- **Simplicité** : pas de justificatifs à joindre ;
- **Rapidité** : accessible en quelques clics, pas de délais postaux ;
- **Gratuité** : pas de frais postaux, ni de frais d'inscription, ni de frais d'utilisation ;
- **Disponibilité** : 24h/24 et 7j/7 ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Procuration** : possibilité offerte aux tiers d'effectuer la démarche.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », sélectionnez « Mes services », identifiez le bloc « Famille, logement », cliquez sur « Voir tous les services », identifiez le bloc « Aide au logement » et cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'Aide au logement ».

Mes services

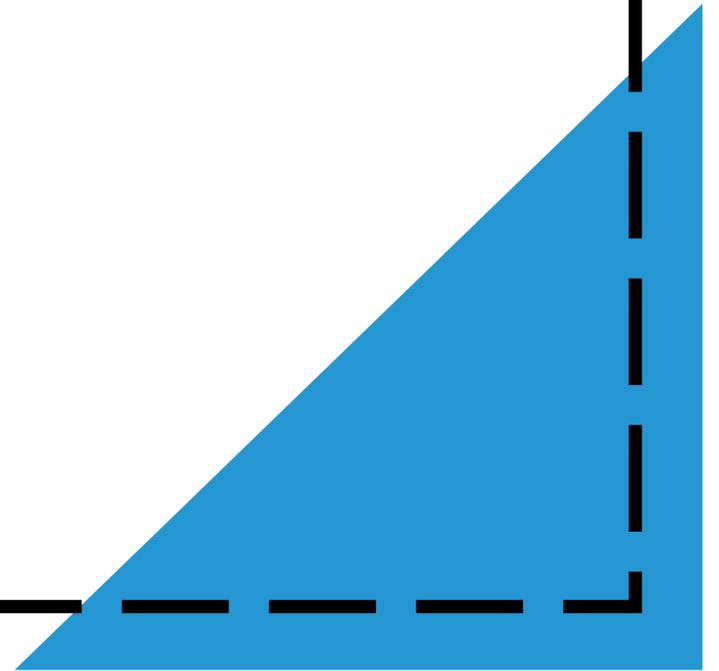
| | | |
|---|--|---|
| <p>Santé, Invalidité</p> <ul style="list-style-type: none">> Ma Carte Vitale> Demander ma carte européenne d'assurance maladie <p>Voir tous les services</p> | <p>Famille, logement</p> <ul style="list-style-type: none">> Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)> Déclarer un changement de situation <p>Voir tous les services</p> | <p>Handicap</p> <ul style="list-style-type: none">> Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH |
| <p>Retraite</p> <ul style="list-style-type: none">> Demander ma retraite (tous régimes) ↗> Demander ma réversion (tous régimes) ↗ <p>Voir tous les services</p> | <p>RSA, Prime d'activité</p> <ul style="list-style-type: none">> Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle> Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA <p>Voir tous les services</p> | <p>Mes paiements et remboursements</p> <ul style="list-style-type: none">> Paiements et décomptes santé> Paiements invalidité <p>Voir tous les services</p> |

Famille, logement

| | | |
|--|---|---|
| <p>Changement de situation et déclaration de ressources</p> <ul style="list-style-type: none">> Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)> Déclarer un changement de situation> Déclarer mes ressources pour les prestations familiales> Notification de ressources pour les prestations familiales | <p>Enfance (Paje, mode de garde)</p> <ul style="list-style-type: none">> Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE> Mes infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)> Mon Quotient Familial | <p>Aide au logement</p> <ul style="list-style-type: none">> Demander une aide au logement> Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'aide au logement> Déclarer mes ressources complémentaires> Déclaration de patrimoine |
| <p>Pension alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none">> Demande d'allocation de soutien familial, d'intermédiation et d'aide au recouvrement ↗ | | |

Étapes clés

Laissez-vous guider



Page d'accueil du service

Depuis la page d'accueil vous pouvez :

- Débuter la déclaration (1) ;
- Poursuivre une déclaration non-finalisée (2) ;
- Consulter les déclarations envoyées (3).

Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement

La déclaration trimestrielle pour l'Aide au Logement permet de compléter les ressources perçues par votre foyer. Les ressources déjà connues de la MSA seront présentées.

Les ressources demandées concernent les mois de
janvier, février et mars 2019

Les ressources de votre foyer sur d'autres périodes pourront vous être demandées dans la suite de ce service.

Ainsi nous pourrons calculer au plus tôt votre droit à l'Aide au Logement.

Le diagramme illustre les actions disponibles sur la page d'accueil :

- 1** Déclarer vos ressources
- 2** Continuer votre déclaration
- 3** Consulter vos déclarations

Boutons contextualisés avec les données présentes dans le SI ou le SAS temporaire du service en ligne

Étape 1 : Situation personnelle

Depuis cet écran précisez si votre situation personnelle a changé en répondant par « Oui » ou « Non » à trois questions :

- La **situation conjugale** a-t-elle changé ? (1)
 - si votre situation conjugale a changé, vous ne pouvez pas poursuivre la déclaration. Un nouvel écran vous invite à déclarer ce changement via le service en ligne dédié, et à imprimer le formulaire "DTR aide au logement" afin de le retourner complété à la MSA.
- La **composition du foyer** a-t-elle changé ? (2)
 - si le foyer comporte d'autres personnes que celles listées par le service, et si une de ces personnes a perçu des ressources, vous ne pouvez pas poursuivre la déclaration. Le service vous invite à imprimer le formulaire DTR aide au logement et à le retourner complété à la MSA.
- L'**adresse de résidence** a-t-elle changé ? (3)
 - si vous avez changé d'adresse de résidence, vous pourrez le signaler depuis le récapitulatif de la déclaration, via un lien vers le service de changement d'adresse.

1 Situation personnelle de Nathalie

Situation conjugale 1

Au 06 novembre 2019, Vous vivez en couple avec Cyril

Votre situation conjugale est-elle exacte ? Oui Non

Votre foyer comprend aussi : 2

- Eloane
- Celian
- Melvin

Votre foyer comporte-t-il d'autres personnes que celles-ci ? Oui Non

Adresse de résidence 3

Au 06 novembre 2019, Vous vivez à l'adresse :

3 LD LES PETITES LANDES

22

Vivez-vous toujours à cette adresse ? Oui Non

Étape 1 : Situation personnelle

Changement de situation conjugale

Votre situation conjugale est-elle exacte ?

- Oui
 Non

Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement

Le montant de votre Aide au Logement est calculé en fonction du nombre de personnes au sein de votre foyer et de leurs ressources sur la période trimestrielle. Vous avez signalé un changement de situation.

Ce service en ligne ne permet pas de déclarer et prendre en compte ce type de changement.

Nous vous invitons donc à :

- Déclarer votre **changement de situation** via notre service en ligne
- Télécharger l'imprimé de déclaration trimestrielle afin de le compléter et nous l'envoyer dans les meilleurs délais: [Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement \(version PDF\)](#) ⓘ

Étape 1 : Situation personnelle

Changement de la composition du foyer

Votre foyer comporte-il d'autres personnes que celles-ci ? Oui
 Non

Une de ces personnes a-t-elle perçu des ressources ? Oui
 Non



Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement

Vous avez indiqué qu'une ou plusieurs personnes supplémentaire(s) ont perçu des ressources.

Or, ce service en ligne ne permet pas de déclarer les ressources lorsqu'une ou plusieurs personnes ne sont pas connues de votre dossier.

Nous vous invitons donc à télécharger l'imprimé de déclaration trimestrielle afin de le compléter et nous l'envoyer dans les meilleurs délais :

Déclaration Trimestrielle des Ressources pour votre Aide au Logement (version PDF) 

Étape 1 : Situation personnelle

Changement d'adresse

Vivez-vous toujours à cette adresse ? Oui Non

Nous vous orienterons à la fin de cette déclaration vers notre service en ligne de changement d'adresse.

Accusé de réception

 Votre déclaration trimestrielle de ressources a bien été transmise à la MSA d'Armorique le 07/11/2019 à 16:29 sous le numéro d'enregistrement 22_DTAL_20191107_06

 Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé

 Vous recevrez aussi cette confirmation de réception par email.

 **Important** Pour mettre à jour votre dossier, merci d'effectuer dès maintenant votre changement d'adresse

Et ensuite ?  Dès que vous pourrez procéder à votre prochaine déclaration trimestrielle de ressources pour l'Aide au Logement, nous vous préviendrons par email ou courrier postal.

Étape 2 : Situation professionnelle

Vous devez préciser pour chacun des membres du foyer si la situation professionnelle connue par la MSA est exacte, et s'il a été dans une situation particulière au cours de 3 derniers mois.

- Si la situation professionnelle est inexacte (case « Non »), vous pouvez poursuivre votre déclaration. Un lien vers le service en ligne de déclaration de changement de situation est affiché à la fin de la démarche.
- Si vous avez été dans une situation particulière, renseignez la date de début et la date de fin et précisez s'il s'agissait d'une incarcération ou non.

The screenshot shows a two-step process for declaring professional status. Step 2 is for Nathalie, and Step 3 is for Cyril. Each step displays a pre-filled professional status and asks for confirmation and information on special situations.

2 Situation professionnelle de Nathalie

Salarié Agricole depuis le 25/06/2001
Aucune situation particulière connue ⓘ

Cette situation professionnelle est-elle exacte ?
 Oui
 Non

Avez-vous été dans une situation particulière au cours des trois derniers mois (par exemple, une incarcération) ?
 Oui
 Non

3 Situation professionnelle de Cyril

Salarié Non agricole depuis le 01/01/2003
Aucune situation particulière connue ⓘ

Cette situation professionnelle est-elle exacte ?
 Oui
 Non

Avez-vous été dans une situation particulière au cours des trois derniers mois (par exemple, une incarcération) ?
 Oui
 Non

Buttons at the bottom: Annuler, Continuer plus tard, Précédent, Suivant.

Étape 2 : Situation professionnelle

Situation professionnelle inexacte et situation particulière

2 Situation professionnelle de [redacted]

Activité salariée indéterminée
Aucune situation particulière connue



ex : arrêt de travail, congé
sabbatique...



Cette situation professionnelle est-elle exacte ?

Oui
 Non

Nous vous orienterons à la fin de votre déclaration vers le service en ligne de déclaration de changement de situation. En attendant, vous pouvez continuer votre déclaration de ressources.

Avez-vous été dans une situation particulière au cours des trois derniers mois (par exemple, une incarcération) ?

Oui
 Non

incarcération

depuis le

jusqu'au

date de fin non connue

Étape 3 : Déclaration des ressources

Sélection des membres du foyer

Sélectionnez parmi les membres de votre foyer, ceux qui ont au moins perçu une ressource au cours des 3 derniers mois.

La saisie des ressources pour l'allocataire et son conjoint est obligatoire.

Déclaration de janvier, février et mars 2019

Obligatoire : Vous allez maintenant saisir les ressources nécessaires au calcul de votre droit à l'Aide au Logement :

- Hubert [REDACTED]
- Marie-Astrid [REDACTED]

Allocataire et conjoint (obligatoires)

Selon leur situation : Veuillez sélectionner les membres du foyer pour qui déclarer des ressources (ce sont ceux percevant au moins une ressource) :

- Edouard [REDACTED]
- Come [REDACTED]
- Charles-Henri [REDACTED]

Autres membres du foyer (au choix de l'extranaute)

[Annuler](#) [Continuer plus tard](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

Étape 3 : Déclaration des ressources

Écran de saisie des ressources

Saisissez, pour chacun des 3 derniers mois, le **montant des différents types de ressources perçues** ou cochez la case « **Aucun revenu pour ...** ».

Les ressources connues par la MSA sont pré-remplies. Si elles sont inexactes vous pouvez les modifier, mais uniquement à la hausse.

Ressources et revenus de Cyril

Les sommes sont à déclarer sur le mois de perception
ex: une pension trimestrielle versée le 9 mai au titre des mois de février, mars et avril, est à déclarer sur le mois de mai

Les montants pré-affichés nous ont été transmis par le service des impôts

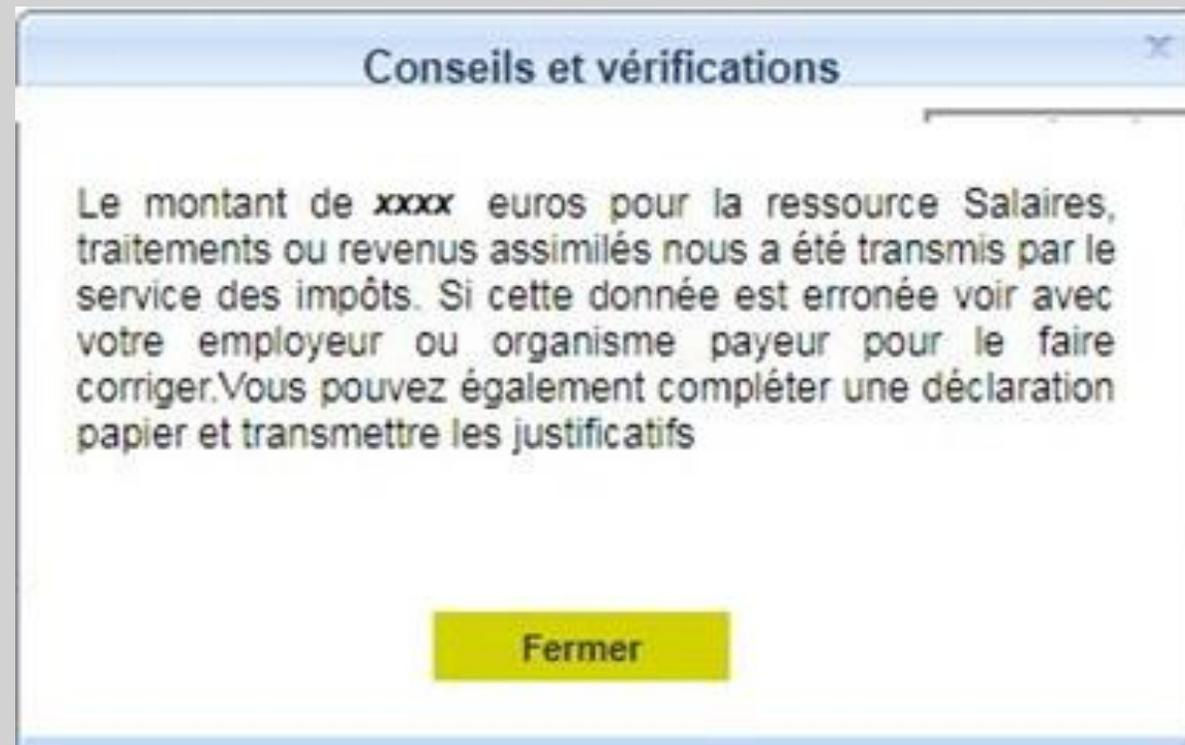
| | Avril 2019 | Mai 2019 | Juin 2019 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Cyril ⓘ | 1536 | 439 | |
| Indemnités journalières d'accident du Travail ou Maladie Professionnelle (AT-MP) pour Cyril ⓘ | | | |
| Autres indemnités journalières pour Cyril ⓘ | | | |
| Allocations de chômage pour Cyril ⓘ | 711 | | 1102 |
| Pensions de retraite pour Cyril ⓘ | | | |
| Pensions d'invalidité pour Cyril ⓘ | | | |
| Préretraites pour Cyril ⓘ | | | |
| Rentes ATEXA pour Cyril ⓘ | | | |
| Aucun revenu pour Cyril ⓘ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Annuler Continuer plus tard Précédent Suivant

Étape 3 : Déclaration des ressources

Modification des ressources à la baisse

Dans le cas d'une modification à la baisse des ressources connues, vous êtes invité à vous **adresser à votre employeur ou organisme payeur**, ou à transmettre votre **déclaration au format papier en y joignant les justificatifs nécessaires**.



Étape 4 : Récapitulatif

Vous devez cocher la case « **Je certifie sur l'honneur...** » avant d'envoyer votre déclaration.

Récapitulatif

Situation personnelle de Nathalie [REDACTED]

Au 06 novembre 2019, Vous vivez en couple avec Cyril [REDACTED]
votre foyer comprend aussi :
Eloane [REDACTED], Célian [REDACTED] et Melvin [REDACTED]
Votre adresse de résidence est : 3 LD LES PETITES LANDES
22400 ANDEL

Situation professionnelle

Nathalie [REDACTED]
Salarié Agricole depuis le 25/06/2001

Cyril [REDACTED]
Salarié Non agricole depuis le 01/01/2003

Ressources

Nathalie DEBRAS

| | Janvier 2019 | Février 2019 | Mars 2019 |
|--|--------------|--------------|-----------|
| Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Nathalie | 3200 | 3200 | 3222 |

Cyril CONGA

| | Janvier 2019 | Février 2019 | Mars 2019 |
|---|--------------|--------------|-----------|
| Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Cyril | 1221 | 1330 | 1314 |

Adresse mail

Un accusé de réception de cette déclaration sera envoyé à l'adresse mail connue dans votre espace privé ⓘ

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.
Je m'engage à signaler immédiatement à la MSA tout changement de situation (personnelle, familiale, professionnelle...). La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3 du Code de la Sécurité Sociale et L. 852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).
J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne et les accepte.

Annuler Continuer plus tard Précédent Confirmer et envoyer ma déclaration

Étape 5 : Accusé de réception

L'écran de confirmation permet de **télécharger votre déclaration au format PDF**, et vous indique le cas échéant les **démarches nécessaires pour la mise à jour de son dossier**.

Par exemple, [lien vers le service de changement d'adresse ou de déclaration de changement de situation](#).

Accusé de réception

 Votre déclaration trimestrielle de ressources a bien été transmise à la MSA d'Armorique le 07/11/2019 à 16:29 sous le numéro d'enregistrement 22_DTAL_20191107_06

 Retrouvez à tout moment vos déclarations dans votre espace privé

 Vous recevrez aussi cette confirmation de réception par email.

 **Important** Pour mettre à jour votre dossier, merci d'effectuer dès maintenant [votre changement d'adresse](#)

Et ensuite ?

 Dès que vous pourrez procéder à votre prochaine déclaration trimestrielle de ressources pour l'Aide au Logement, nous vous préviendrons par email ou courrier postal.